



MAIRIE DE PUISSEGUIER

Présentation brève et synthétique Budgets Primitifs 2019

1. REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La population de la Commune, au 1^{er} janvier 2019 est de 2898 habitants.

Les budgets 2019 ont été votés le 4 avril 2019 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

2. PRIORITES DU BUDGET

Ces budgets ont été établis avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagées, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région, de l'Agence de l'eau et de fonds Européens chaque fois que possible.

3. DETAILS DES SECTIONS

3.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 795 303,88€ ; pour mémoire, elle était de 2 786 915,92€ au Budget Primitif 2018.

3.1.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2019 (soit +0.03%) se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018	BP 2019
013 – Atténuations de charges	100 000,00€	93 913,00€
70 – Produits des services	257 700,00€	197 200,00€
73 – Impôts et taxes	1 619 641,00€	1 699 051,00€
74 – Dotations et participations	601 343,00€	608 217,00€
75 – Autres produits de gestion courante	42 000,00€	52 000,00€
77 – Produits exceptionnels	5 000,00€	5 000,00€
042 – Opérations d'ordre	83 221,19€	84 369,19€
002 – Résultat reporté	78 010,73€	85 553,69
TOTAL	2 786 915,92€	2 795 303,88€

L'augmentation du chapitre 73 n'est pas due à une augmentation des taux communaux, inchangés pour la 3^{ème} année consécutive. Elle est due à la revalorisation des bases fiscales pour 2019.

La diminution des recettes au chapitre 013 s'explique par la diminution du taux de prise en charge des PEC (Parcours Emplois Compétences) par l'Etat.

3.1.2 Dépenses de fonctionnement

Les sections de fonctionnement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services notamment les charges de personnel.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré une augmentation constante des surfaces à entretenir pour embellir notre village et assurer l'accueil de nouveaux arrivants.

Maintien des subventions aux associations et à la MJC afin de conserver le dynamisme et la qualité de la vie associative de notre village.

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2019 par rapport à 2018 est la suivante :

Chapitre	BP 2018	BP 2019
011 – Charges à caractère général	601 700,00€	651 000,00€
012 – Charges de personnel	1 315 000,00€	1 330 000,00€
014 – Atténuation de produits	57 400,00€	57 400,00€
65 – Autres charges de gestion courante	364 500,00€	354 500,00€
66 – Charges financières	150 000,00€	140 000,00€
67 – Charges exceptionnelles	3 000,00€	3 000,00€
022 – Dépenses imprévues	102 388,92€	67 812,43€
042 – Opérations d'ordre	190 927,00€	189 591,45€
TOTAL	2 786 915,92€	2 795 303,88€

3.2 Section d'investissement

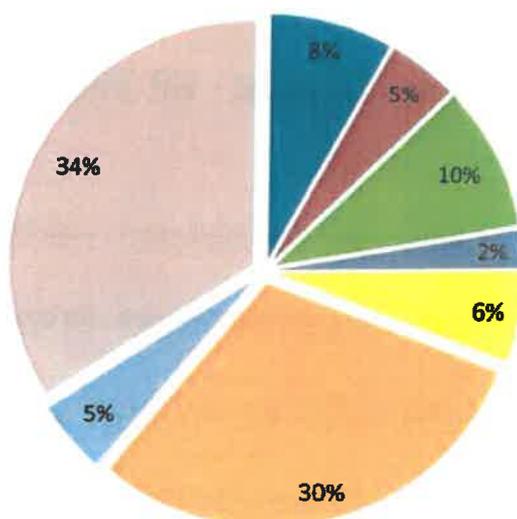
La section d'investissement s'équilibre à 3 142 042,68€.

3.2.1 Recettes d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation de bâtiments communaux, à la réfection de la voirie, ...)

Recettes d'investissement par chapitre - BP 2019



- 16 - Emprunts : 250 000€
- 10 - FCTVA, Taxe d'aménagement : 144 000€
- 1068 - Excédent fonctionnement capitalisé : 300 000€
- 024 - Produits des cessions d'immobilisation : 80 000€
- 040 - Amortissements : 189 591,45€
- 13 - subventions d'investissement : 953 941,29€
- Restes à réaliser 2018 : 155 158,71€
- 001 - Excédent d'investissement reporté : 1 069 351,23€

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- Les subventions liées aux opérations d'investissement : 953 941.29€
 - Département, Etat, D.R.A.C, FEDER, Région au titre des travaux Maison Poucernal salle voutée, étude muséographique
 - Département pour la toiture de l'église (30 958€)
 - DETR pour l'accessibilité (39 855€)
 - Région, Département, Etat, Sud Hérault au titre de la construction de la Maison de Santé (881 677€)
 - Département City Park, aire de jeux des Pèlerins
- Le FCTVA qui est estimé à 94 000€
- Le montant de la Taxe d'Aménagement pour 50 000€.
- Excédent de fonctionnement capitalisé 300 000€
- Un emprunt d'équilibre à hauteur de 250 000€ (maison de santé)
- Produit de cession 20 000 € (vente de terrains)
- Les recettes d'amortissement pour 189 591,45€
- Les restes à réaliser 2018 : 155 158.71€
- Solde d'exécution reporté : 1 069 351.23€

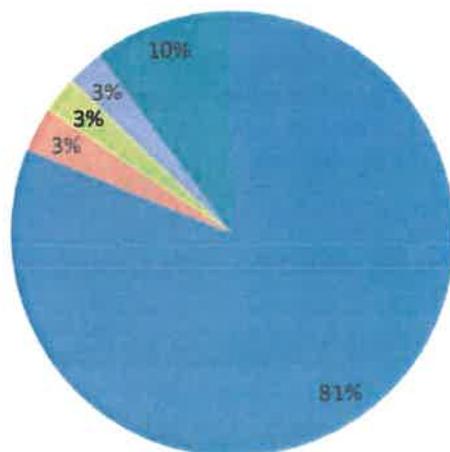
3.2.2 Dépenses d'investissement

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Dépenses d'investissement par chapitre - BP 2019



■ O41 - Opérations d'équipement : 2 558 589.38€

■ 16 - Emprunts + cautionnement : 101 000€

■ 020 - dépenses imprévues : 86 673.49€

■ O40 - Amortissements et travaux en régie : 84 369,19€

■ Restes à réaliser 2018 : 311 410.62€

Les principaux projets de l'année 2019 sont :

- Voirie : réfection rues d'Espagne, Arago, Baudin, chemin du Moulin, chemin de la Rouquette, allées du cimetière,
- Bâtiments communaux : toiture de l'église, Médiathèque, Annexe Château, étude muséographique, Maison de santé, rue Gaie Sortie Bat 1 locatif,
- Trompe l'œil (Maison des consuls, rue Thiers)
- Accessibilité salle des associations, épicerie solidaire
- Matériel et outillage (tracteur)

4. BUDGETS CONSOLIDES

BUDGET	SECTION	2017	2018	2019
Principal	Fonctionnement	2 830 493,79€	2 786 915,92€	2 795 303,88€
	Investissement	1 674 954,98€	2 073 154,15€	3 142 042,68€
SOUS-TOTAL BUDGET M14		4 505 448,77€	4 860 070,07€	5 937 346,56€
Eau/Assainissement	Exploitation	802 626,40€	837 807,78€	758 244,78€
	Investissement	2 068 172,95€	1 972 476,17€	1 293 034,29€
SOUS-TOTAL M49		2 870 799,35€	2 810 283,95€	2 051 279,07€
TOTAL GENERAL		7 376 248,12€	7 670 354,02€	7 988 625,63€

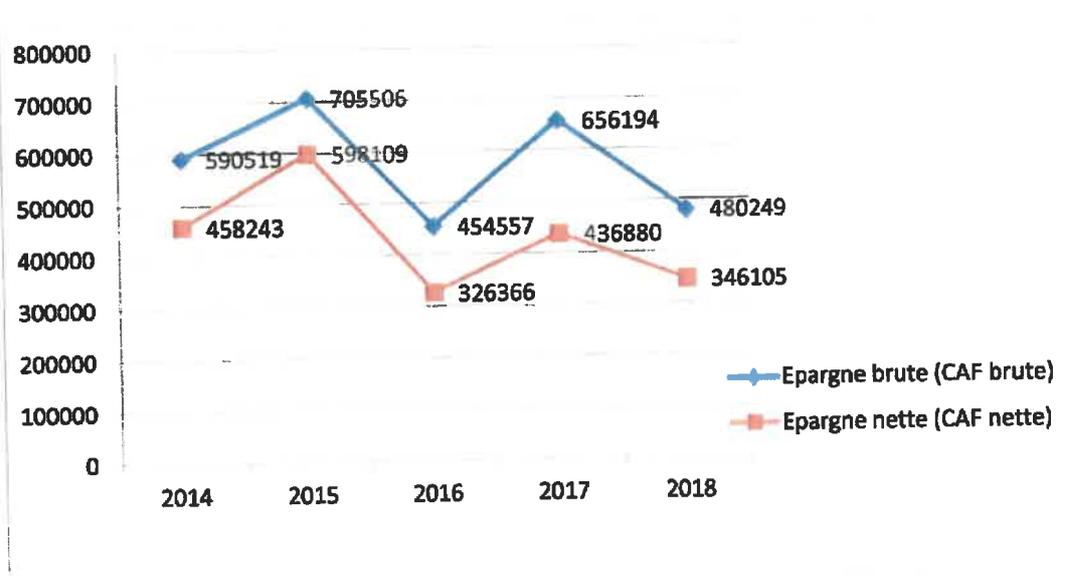
5. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 422 051€. Pour rappel, c'est la communauté de Communes Sud Hérault qui perçoit la fiscalité professionnelle (cotisation foncière des entreprises...). Les taux d'imposition votés par la Commune sont inchangés depuis 2016.

Taxes locales	Années 2013 à 2015	Années 2016 à 2019
T.H	13,87%	14,98%
T.F.B	22,53%	24,33%
T.F.N.B	65,02%	70,22%

6. PRINCIPAUX RATIOS 2018

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	Nationale
Excédent brut de fonctionnement	600 241	209	159	169	190
Résultat comptable	307 543	107	109	137	158
Produits de fonctionnement réels	2 550 734	888	892	863	880
Charges de fonctionnement réelles	2 070 485	720	773	716	709
C.A.F Brute	480 249	167	118	147	172
Produits de cessions d'immobilisations	400 000	139	16	14	21
CAF Nette	346 105	120	63	82	102

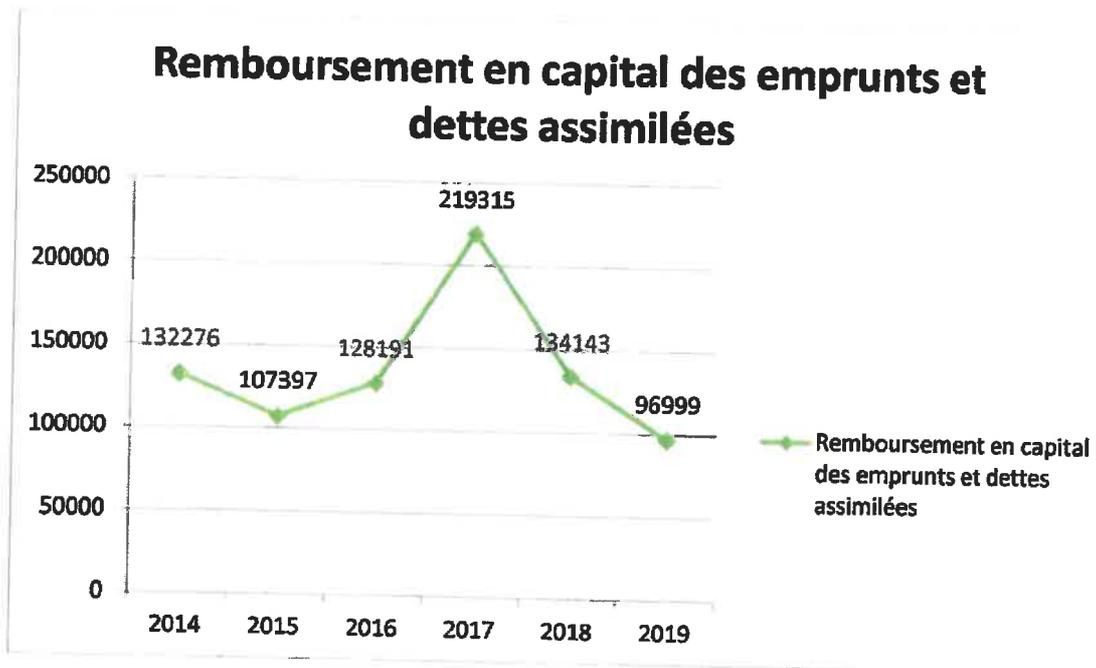
7. EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE

Les valeurs de 2019 sont :

- | | |
|--|-------|
| 1. Dépenses réelles de fonctionnement / population : | 876€ |
| 2. Produits des impositions directes / population : | 490€ |
| 3. Recettes réelles de fonctionnement / population : | 905€ |
| 4. Dépenses d'équipement brut / population : | 1012€ |
| 5. Encours de dettes / population (31/12/2018) : | 1023€ |
| 6. DGF / population : | 162€ |

8. ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

En 2019, diminution de l'annuité (fin de remboursement de deux emprunts)



9. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

Les effectifs de la Commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
 - Catégorie A : 1 agent Temps Complet
 - Catégorie B : 2 agents T.C
 - Catégorie C : 24 agents dont 6 temps partiels
- Agents non-titulaires :
 - Apprenti : 1 agent

Le budget primitif 2019 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 937 346.56 €.

10. BUDGET ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT 2019

10.1 La section d'exploitation

- Les dépenses d'exploitation de l'année 2019 s'élèvent à 758 244,78€.
Elles se composent des charges à caractère général correspondants à l'entretien et les réparations de la station d'épuration, aux charges d'électricité et d'eau potable (achat eau potable raccordement SIVOM), aux honoraires des services extérieurs, au reversement des redevances à l'agence de l'eau ainsi qu'aux intérêts d'emprunt.

Parmi ces dépenses, des opérations d'ordre (amortissement des biens) pour un montant total de 276 944,78€.

Pas de hausse des tarifs eau/assainissement malgré d'importants investissements : raccordement au réseau d'eau potable du SIVOM, amélioration de la sectorisation pour faciliter la recherche de fuite, réalisation d'un réseau séparatif dans le secteur des Hortes et dans la rue Edouard Adam.

- Les recettes d'exploitation de l'année 2019 s'élèvent à 758 244,78€.
Elles correspondent aux recettes prévues pour l'année 2019 pour 559 000,00€ auxquels s'ajoute un excédent antérieur reporté sur l'année 2019 de 100 570,15€.

Ces recettes réelles d'exploitation sont complétées par des opérations d'ordre (amortissement des subventions), ainsi que des travaux en régie pour 98 674,63€.

10.2 La section d'investissement

- Les dépenses d'investissement prévues au cours de l'année 2019 s'élèvent à 1 293 034,29€.

Les principaux projets sont :

- Travaux chemin des Hortes
- schéma directeur AEP
- Impasse occitanie
- Step La Manière

Parmi ces dépenses d'équipement sont comptées les opérations d'ordre : dotation aux amortissements pour 98 674,63€.

- Les recettes d'investissement de l'année 2019 représentent 1 293 034,29€. (FCTVA 115 000 €, subventions d'équipement 737 538 € excédent de fonctionnement capitalisé 32 444,41 €) complétées par des opérations d'ordre correspondant à l'amortissement des biens d'un montant de 276 944,78 €.

A cette somme, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement reporté de 131 107,10 €

- Les « restes à réaliser »

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le budget primitif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 737 538 € sont reportés en recettes qui correspondent aux subventions attendues non perçues et 869 441,40 € pour les dépenses engagées et non réalisées.

11. ETAT DE LA DETTE DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Pour 2019, le remboursement de capital s'élève à 67 000 €

Pas de prévision d'emprunt pour 2019.

Capital restant dû au 01/01/2019 ⇒ 1 254 523,31€

Le budget primitif 2019 service Eau / Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 051 279,07€.